

DÉLIBÉRATION N° 2026/016

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	13 mars 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

N° identifiant	2026/016	Titre	Participation au financement du diplôme universitaire « Métiers Administratifs Territoriaux en Milieu Rural » pour l'année 2026 et avenant d'une année <u>Annexe 1</u> : Avenant de prolongation
----------------	----------	-------	---

Date de la convocation	26 février 2026
------------------------	-----------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	15	M. RENAUD Edouard, M. BAILLY Eric, Mme COLAS Josette, Mme DESJARDINS Nathalie, Mme FILLATRE Bénédicte, Mme GOURDEAU Evelyne, Mme GUITTET Pascale, M. MARCHADIER Rémy, M. PEROCHON Gérard, M. SAVARD Bernard, Mme SAVIN Annette, M. MADEJ Jean-Luc, M. GUILLON Alain, Mme BARRAUD Sandrine, M. FOURCAUD Jean-Louis
----------	----	---

Pouvoirs	5	<u>Mandants</u> M. BEAUJANEAU Gilbert Mme WASZAK Reine-Marie M. DAZAS Joël Mme BERTAUD Rose-Marie M. ALLOUCH Stéphane	<u>Mandataires</u> M. MARCHADIER Rémy M. MADEJ Jean-Luc Mme GUITTET Pascale Mme COLAS Josette M. FOURCAUD Jean-Louis
----------	---	--	---

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_016CA-DE
Reçu le 20/03/2026

Absents	7	Mme GARDA-FLIP Nelly, Mme GUERIN Fabienne, Mme JEAN Gisèle, Mme MARQUES-NAULEAU Nathalie, Mme TEXEDRE Roselyne, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÉ Laurence
Représentée par		
Observations		Assistaient également : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion, M. PELTIER Christophe, Conseiller aux Décideurs Locaux

Les communes rurales rencontrent des difficultés croissantes pour recruter leurs secrétaires généraux de mairie et des agents administratifs polyvalents détenant les compétences et connaissances attendues.

Même si cette problématique a fait l'objet d'une prise de conscience au niveau national qui a débouché sur des améliorations du statut des secrétaires généraux de mairie, rendant ainsi le métier plus attractif, il n'en demeure pas moins que les compétences attendues dans de nombreux domaines nécessitent préalablement des apports théoriques et pratiques indispensables.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Vienne a engagé, début 2022, une démarche visant à mettre en œuvre un Diplôme Universitaire (D.U.) « Métiers administratifs territoriaux en milieu rural ». Il est précisé que cette démarche est complémentaire de la formation annuelle proposée en partenariat avec le CNFPT.

La démarche engagée par le Centre de Gestion de la Vienne avec volonté et conviction doit permettre de répondre aux besoins des communes rurales.

Elle est le fruit d'un partenariat inédit au service de nos territoires. En effet, les deux territoires des Deux-Sèvres et de la Vienne ont fait le choix de s'associer pour répondre à ce besoin identifié et ouvrant des débouchés concrets et a fait l'objet d'une convention entre l'IPAG et les deux CDG pour la période 2023-2026.

Les éléments concernant ce D.U. sont explicités ci-dessous :

✓ **Le Diplôme Universitaire « Métiers administratifs en milieu rural »**

Concrètement, il s'agit d'un Diplôme Universitaire ouvert à la fois aux personnes en formation initiale (étudiants titulaires d'un BAC ou équivalent) ou en formation continue (salariés, agents de la fonction publique, demandeurs d'emploi...).

Le nombre de places maximum proposé est de 40 (20 par département).

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_016CA-DE
Reçu le 20/03/2026

✓ **La durée**

Cette formation comprend à la fois des cours théoriques et des périodes de pratiques professionnelles (stages). Elle débute en septembre ou octobre pour s'achever en juin.

✓ **Le contenu du Diplôme universitaire**

200 heures d'enseignement et 12 semaines de pratiques professionnelles (stages).

La répartition serait la suivante :

Concernant les 200 heures, les enseignements dispensés seraient les suivants (annexe 1) :

- Cadres institutionnels des collectivités territoriales : 50 heures
- Domaines et principes généraux de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Outils de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Pratiques professionnelles : 62 heures

Les cours se tiennent sur Poitiers ou sur Niort.

De plus, douze semaines de pratiques professionnelles (stages) en deux temps distincts (4+8) sont proposées. Le Centre de Gestion de la Vienne s'engage à accompagner les étudiants pour trouver un lieu de pratique professionnelle.

✓ **L'inscription et la sélection**

Les candidatures (CV, lettre de motivation, expériences professionnelles...) sont déposées via l'IPAG. Une commission de sélection, dont le Centre de Gestion de la Vienne est membre, se réunit pour déterminer la recevabilité des candidatures et sélectionner les candidats.

✓ **Coûts et financements**

Si une partie est financée par les coûts d'inscription, elle ne couvre pas la totalité du financement nécessaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne propose de participer financièrement à la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire à hauteur de 8112.50€ pour l'année universitaire 2026 - 2027.

Au jour de la présente délibération l'ensemble des partenariats financiers ne sont pas validés.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 – Article 6184.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Autorisent le Centre de gestion de la Vienne à accompagner, y compris financièrement, la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire,

- Autorisent l'inscription des crédits au chapitre correspondants,

- Autorisent le Président du Centre de Gestion de la Vienne à signer tout document, à intervenir concernant ce Diplôme Universitaire, et notamment un avenant pour la période 2026-2027, joint en annexe à la présente délibération.

086-288600232-20260313-20261303_016CA-DE
Reçu le 20/03/2026

Pour	20	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté à l'unanimité
-------------------------	----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 16 mars 2026

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_016CA-DE
Reçu le 20/03/2026

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2026/016 DU 13 MARS 2026
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « METIERS
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX EN MILIEU RURAL » POUR L'ANNEE 2026 ET
AVENANT D'UNE ANNEE**

AVENANT DE PROLONGATION

N°2024-02-49

ENTRE,

L'université de POITIERS

Sise 15 rue de l'Hôtel Dieu,86034 Poitiers Cedex,

Représentée par Madame Virginie Laval, sa présidente,

Pour sa composante L'Institut de Préparation à l'Administration Générale-Centre International De Management Public (l'IPAG-CIMP), représenté par M.Laurent Bouchard, en sa qualité de directeur de l'IPAG-CIMP ;

ci-après dénommée « l'Université »

ET,

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES
DEUX-SEVRES**

Sis 9 rue Chaigneau 79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Représenté par M.Alain LECOINTE, son président,

ci-après dénommé « le CDG79 »,

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
VIENNE**

Avenue du Futuroscope

86962 Chasseneuil-du-Poitou

Représenté par M.Edouard RENAUD, son président,

ci-après dénommé « le CDG86 »,

PREAMBULE :

Par convention n°2024-02-49 en date du 06 mars 2024, les CDG 79/86 et l'Université de Poitiers ont défini les modalités pédagogiques, administratives et financières du diplôme d'Université Métiers administratifs territoriaux en milieu rural pour 3 ans. La durée de la convention arrivant à son terme. Les différentes parties ont décidé par cet avenant de prolonger la convention pendant un an.

Article 1 – Prorogation de la convention

086-288600
Reçu le 20/03/2026

Les parties conviennent de proroger la durée de validité de la convention n°2024-02-49, signée le 06 mars 2024, pour une période supplémentaire d'un an. En conséquence, la convention arrivera désormais à échéance à la fin de l'année universitaire 2026-2027, toutes les autres stipulations demeurant inchangées et conservant leur plein effet.

Fait en 3 exemplaires originaux, le

Pour L'Université de Poitiers,
Virginie Laval-Présidente

Pour le CDG79,
Alain LECOINTE-Président

Pour l'IPAG-CIMP,
Laurent BOUCHARD-Directeur

Pour le CDG 86,
Edouard RENAUD Président

AR Prefecture

086-288600232-20260313-20261303_016CA-DE
Reçu le 20/03/2026